

## LE DELIT DE HARCELEMENT SEXUEL

Harcèlement sexuel (art. 222-33 code pénal)		Situations envisagées	Peines encourues	
Actes répétés	Comportement à connotation sexuelle imposés à la personne - qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant - ou qui créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante	Personne qui impose à plusieurs reprises des propos ou des gestes sexistes ou obscènes  Personne qui importune quotidiennement son (ou sa) collègue de travail en lui adressant des messages ou objets à connotation sexuelle malgré sa demande de cesser.	2 ans d'emprisonnement  30 000 euros d'amende	<b>En cas de circonstance aggravante si mêmes faits commis :</b> 3 ans d'emprisonnement 45 000 euros d'amende - par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions - sur un mineur de 15 ans - sur une personne vulnérable (car âgée, malade, handicapée, enceinte..) - sur une personne en situation de précarité économique ou sociale - par plusieurs personnes
Acte unique ( <i>assimilé</i> au harcèlement sexuel)	Pression grave, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle,	Propriétaire d'un logement, examinateur d'un concours ou employeur qui exigent une relation sexuelle en échange de la signature d'un contrat de bail, de la réussite d'un examen ou d'une embauche.		

## LES CONSEQUENCES ET LES SUITES POSSIBLES DU HARCELEMENT SEXUEL

LA PERSONNE QUI SUBIT				
Discrimination suite à harcèlement sexuel (à l'encontre d'une personne qui a subi ou refusé de subir un harcèlement, ou qui a témoigné sur ces faits)		Exemples	Peines encourues	
Code pénal (art. 225-1-1, 225-2, 432-7)	Refus de bien ou de service, refus d'embauche ou licenciement, refus d'accorder un droit	Refus de laisser entrer dans une boîte de nuit une jeune fille qui n'a pas accepté une proposition de nature sexuelle ; licenciement d'une personne qui s'est opposée aux avances sexuelles de son chef de service ; refus d'une aide sociale par un agent public parce qu'une personne n'a pas accepté de subir un harcèlement	3 ans d'emprisonnement  45 000 euros d'amende	<b>En cas de circonstance aggravante si mêmes faits commis :</b> 5 ans d'emprisonnement 75 000 euros d'amende  si commis par un agent public ou dans un lieu accueillant du public

LE TEMOIN				
Code du travail (art. L. 1153-2, L. 1153-3, L. 1155-2)	Discrimination en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat	Mutation d'un employé sur un poste de moindre qualification parce qu'il/elle a refusé les avances de son employeur  Salarié victime de licenciement parce qu'il/elle n'a pas accepté une relation sexuelle avec son patron.	1 an d'emprisonnement  3750 euros d'amende	